

DEF Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGEO Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée

EPMLE - Soirée des parents 8P

18 septembre 2025

Ordre du jour

- **Intervention d'Anne Marion Freiss, préfète du district de la Broye-Vully**
- **Présentation d'impact mobile et des devoirs surveillés**
- **Prévention**
- **Informations officielles**
- **Procédures de promotion et d'orientation**

Intervention d'Anne Marion Freiss, préfète du district de la Broye-Vully



Soirée d'informations aux parents

Conférences 8H

- Internet et la loi
- Réseaux sociaux
- Image de soi – les nudes
- Insultes - harcèlement



Objectifs de nos interventions

- Donner des informations appropriées à l'âge des élèves (savoir)
- Leur permettre de développer des compétences: communication, négociation, expression des émotions et des sentiments, décision, résolution de problèmes, personnes ressources (savoir-faire)
- Développer des attitudes: de respect de soi et de l'autre, s'estimer, s'affirmer (savoir-être)



Etudes James* 2022

- Les 12–13 ans affichent un taux de détention de smartphone de «seulement» 96 %.
- Les jeunes utilisent leur smartphone en moyenne pendant 3 heures les jours de semaine. Le week-end, ils l'utilisent 4 heures et 15 minutes par jour.
- Ont eu accès / visionné du porno sur leur téléphone portable ou leur ordinateur :

19 % des 12-13 ans

44% des 14-15 ans

61% des 16-17 ans



Etudes James 2022

MeteoSwiss Pinterest
Geometry Dash Reddit Hay Day
Snapchat
WhatsApp Safari Genshin Impact
Apple Music Disney+ Google Kamera
Clash Royale Notizen Fotos Telefon
Spotify Clash Royale Netflix Wattpad
Clash of Clans Telegram YouTube Music
Google Maps Minecraft OneFootball Twitch
Twitter Subway Surfers SoundCloud Stumble Guys
TikTok
YouTube
Google Chrome



Soirée d'information aux parents
Conseils régionaux de prévention et de Sécurité
(CRPS)





Que sont les CRPS ?

Pourquoi une soirée avec les parents ?

**RESTE COOL
SOIS PRUDENT**



RESTE COOL, SOIS PRUDENT

Contact

Vidéos



FLYERS

L'essentiel

Chercher de l'aide

CRPS

Près de chez vous

Parfois, les jeunes et leurs parents sont confrontés à des questions ou à des soucis, notamment en lien avec internet et les réseaux sociaux, le (cyber)harcèlement, les addictions, la vie en société ou la criminalité.

Ce portail, créé sous l'impulsion des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) du canton de Vaud, souhaite ainsi donner aux jeunes et à leurs parents quelques éléments de réponse à ces diverses problématiques, notamment en matière de lois, mais aussi les renvoyer vers d'autres interlocuteur·rice·s spécialisé·e·s dans chacune d'entre elles.

Internet et réseaux sociaux

Rappel de la loi

Pornographie et sexting

Nudes

E-réputation et estime de soi

Cyberinfractions

Comment protéger mon enfant des dangers d'internet et des réseaux sociaux ?



(Cyber)harcèlement

Harcèlement et cyberharcèlement... Qu'est-ce que c'est ?

Définitions et rappel de la loi

Comment savoir si mon enfant est harcelé.e ?



Ecrans

Usage conscient et responsable, avec un accompagnement adapté

Nouer le dialogue

Fixer des règles

Informer et sensibiliser

Quel appareil électronique pour quel âge ?

Comment paramétrier le téléphone de son enfant ?



Sorties nocturnes

Moins de 12 ans :

- Pas d'établissements publics sans être accompagné.e !

Moins de 16 ans :

- Pas de sortie seul.e après 20h !
- Pas de salon de jeux ou de cybercafé seul.e

Moins de 18 ans :

- Pas de sortie seul.e après 22h !
- Pas de boîtes de nuit/dancings/night-clubs, même accompagné.e !



À Lausanne, les âges et heures de sortie sont légèrement différent.e.s du reste du canton...

Est-ce que je peux décider de l'âge auquel mon enfant va au cinéma ?

Incivilités

Les mineur.e.s sont soumis.e.s aux mêmes règles que les adultes !

Troubles à la tranquillité et l'ordre public : tapage, cracher, uriner, jeter des débris sur le sol...

Dommages à la propriété : graffitis, bris de fenêtre, lancer des œufs sur une façade...

Que se passe-t-il si mon enfant laisse des détritus sur la plage après une fête ?

CE N'EST PAS GRAVE,
LE LENDEMAIN TOUT
EST DE NOUVEAU PROPRE !



Infractions

Si un.e mineur.e est victime d'infractions, il est important d'en parler, et de prendre ses déclarations au sérieux.



Dommages à la propriété

Vol

Agressions, injures, menaces graves

Tout acte d'ordre sexuel sans consentement

**Mon enfant a été victime d'une infraction, que faire ?
Comment déposer plainte ?**

Radicalisation

Processus de radicalisation

Qu'est-ce qu'une idéologie radicale ?

Radicalisation violente

Que faire en tel cas ?



Armes

Quelques armes interdites aux mineur.e.s :

- Armes à feu
- Armes factices, d'alarme, ou soft air
- Couteaux, poignards
- Engins conçus pour blesser (matraques, poings américains, nunchakus...)
- Appareils à électrochocs et certains sprays

Que faire si mon enfant a des armes, ou me dit que quelqu'un en a ?

Puis-je offrir un pistolet à billes à mon enfant ?



Tabac et nicotine



Différentes formes de produits de tabac

Rappel de la loi et des dangers de cette consommation

La problématique des puffs

Pourquoi est-ce que les jeunes fument ?
À quel âge leur consommation commence-t-elle ?
Pourquoi les jeunes sont plus vulnérables face à cette consommation

Alcool

Les risques les plus importants sont les risques dits « ponctuels » !

Vente légale à partir de 16 ans : boissons fermentées (vin, bière, cidre)

Vente légale à partir de 18 ans : boissons distillées (alcools forts, alcopops)

Pourquoi est-ce que les jeunes boivent autant ?

À partir de quand parle-t-on de dépendance ?

À quel âge et comment leur parler d'alcool ?



Drogues

Risques pour la santé mentale et physique

Produits issus du cannabis, cocaïne et dérivés, opiacés, amphétamines, substances hallucinogènes, certains médicaments.

La vente ET la remise de cannabis légal reste interdite aux mineur.e.s dans le canton de Vaud !



Pourquoi les jeunes consomment des drogues ?
Comment savoir si mon enfant en consomme ? Et comment réagir ?

Règles de circulation



Règles de circulation

Vélos classiques
Gyropodes/segways
Vélos électriques et vélomoteurs
Trottinettes, rollers, skateboards
Autres engins électriques

À partir de quel âge mon enfant peut rouler seul.e à vélo ?

Quelle est la vitesse maximale autorisée pour une trottinette électrique ou un gyropode ?

À vous de jouer

<https://sois-prudent.ch/>



Présentation d'impact mobile et des devoirs surveillés

Impact mobile

- Présent le mercredi à Moudon
- De 13h à 14h dans la cour de l'Ancienne Ochette
- De 14h30 à 15h dans la cour du collège du Fey



Impact'jeunes propose avec Impact'Mobile du soutien scolaire et individuel personnalisé. Votre enfant, avec l'aide d'un·e professionnel·le, peut ainsi progresser dans une matière spécifique et développer des ressources améliorant son organisation, sa concentration, la gestion du stress et sa confiance en soi.

Depuis 2005 à Yverdon et 2024 à Moudon, Impact'jeunes est une association à but non lucratif ayant pour objectif de donner des ressources socio-pédagogiques aux jeunes rencontrant des difficultés scolaires afin d'améliorer leur intégration sociale et scolaire.

Soutenu par:



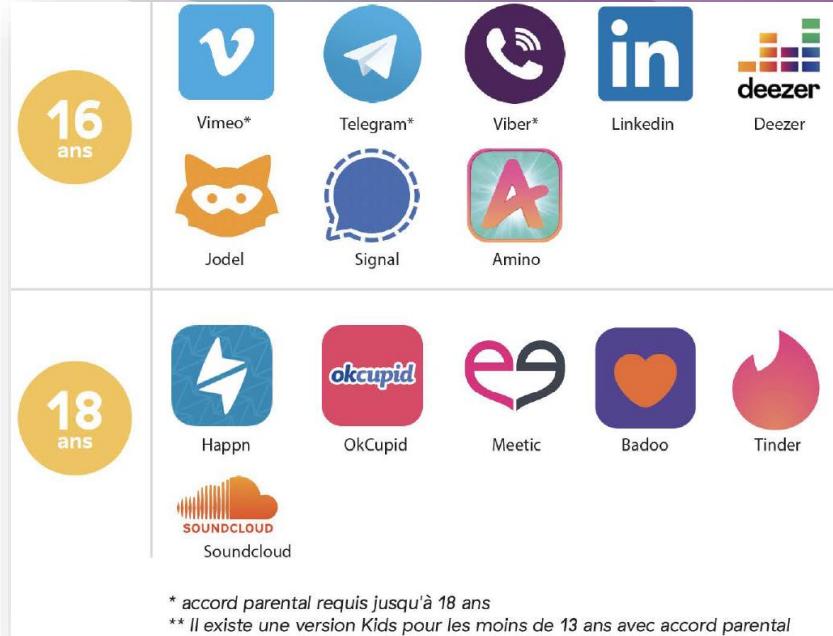
Devoirs surveillés

- Organisés par l'AISMLE
- Ont lieu sur chaque site scolaire de 16h15 à 17h15 les lundis, mardis et jeudis, encore des places disponibles
- Inscription en ligne via «Mon portail»



Prévention

Les réseaux sociaux et leur âge légal



Charte éducation numérique

**CHARTE
ÉDUCATION NUMÉRIQUE**

7-8P



Illustration: Thomas Schirr, www.gis.ch

Lorsque je suis dans le périmètre de l'école, j'éteins et je range loin des regards mon téléphone portable, ainsi que tout autre objet connecté.



J'utilise les outils numériques (robot, tablette, adresse courriel...) pour effectuer du travail scolaire.



Je prends soin des outils numériques mis à ma disposition. Je demande de l'aide en cas de problème.



Durant ma journée, j'équilibre mes activités avec et sans écrans.



Je demande l'autorisation de mon enseignante ou mon enseignant pour naviguer sur Internet.



Je vérifie les informations que je reçois et que je partage, car j'ai conscience qu'elles peuvent être fausses ou dépassées. Je peux demander de l'aide à une personne adulte.



SÉCURITÉ

Je garde secrets mes identifiants et mots de passe et je ne communique pas d'informations personnelles sur Internet. Je choisis des mots de passe différents et sécurisés. J'emploie le plus souvent possible des pseudonymes.



Je fais attention avant d'ouvrir un message ou une pièce jointe. Je renonce à l'ouvrir en cas de doute ou si l'expéditrice ou l'expéditeur m'est inconnu.



Je parle à une personne adulte de confiance si je vis ou je rencontre une situation qui me dérange, me choque ou me blesse.



En ligne ou hors ligne, je m'exprime toujours avec politesse et respect.



Quand je souhaite prendre une personne en photo ou en vidéo, je le fais avec son accord. J'utilise ces images uniquement si j'ai son autorisation.



Quand je transmets ou publie des informations, des images ou des messages, leur contenu doit être respectueux et vrai. Je garde à l'esprit que je risque de ne jamais pouvoir les effacer.



Je fais attention à la consommation d'énergie. Je comprends que tout ce que je fais avec un outil numérique consomme de l'énergie.



RESPECT

Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire. Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par le corps enseignant.

Les établissements scolaires mettent en place des projets de prévention et d'éducation en lien avec l'utilisation des écrans.

Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.



Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.



L'âge légal pour l'usage de la plupart des **réseaux sociaux** et **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le ou la jeune.



De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par une personne adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec une personne adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent !



Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.



Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux sociaux stimulent la créativité et l'esprit de groupe.

Le site Jeunes et médias de la Confédération suisse propose également aux parents des recommandations pour une utilisation des médias adaptée à l'âge des enfants : www.jeunesetmedias.ch/recommandations



CC BY SA 4.0, DEF, DGEJ & DGEJ-UPSPS, v. 2.2, 2022

Récréations saines

Capri-Sun: Les nutritionnistes alertent sur la composition de cette boisson redevenue à la mode

NUTRITION · Pour certains spécialistes, la boisson n'est pas si riche en vitamines qu'on pourrait le penser. Sa forte teneur en sucre et ses conséquences potentielles inquiètent...



Une **alimentation saine** ne nécessite aucun interdit. Elle résulte simplement de la combinaison des aliments dans une **juste proportion**. Elle fournit à l'organisme l'énergie et les substances nutritives et protectrices indispensables, **influence le bien-être physique et mental** et aide à prévenir les maladies.



sge Schweizerische Gesellschaft für Ernährung
san Société Suisse de Nutrition
soc Società Svizzera di Nutrizione

SUISSE/MONDE

18

«Le sucre agit comme le tabac et l'alcool»

SANTÉ Une large alliance soutenue par des organismes de santé appelle à des mesures fortes contre la surconsommation de sucre, notamment chez les enfants.

PAR BARRON SCHWYN/ESPRESSO/MEDIAS.CH

Réaliser un maximum le sucre partout où il est possible. Une consommation excessive – en particulier de boissons sucrées – est liée à de nombreux problèmes, surtout chez l'enfant, selon de nombreuses études.

Pour certains, qui sont le soutien de la gauche, il est urgent d'agir pour contenir l'épidémie d'obésité et des maladies liées à la surconsommation de sucre. Les explications de la maladie sont variées.

«Pourquoi est-il alors d'agir pour réduire l'utilisation de sucre dans notre alimentation?»

Notre, les Suisses, en consommant trop de sucre, sont responsables. Notre pays est en tête de toutes les enquêtes à ce sujet. Nous buvons en moyenne 110 grammes par jour, soit plus de double de la dose maximale indiquée par l'Organisation mondiale de la santé. L'agence suisse récemment mise en réalité de rester en dessous de ce seuil pour éviter l'obésité... La règle est simple: moins on en consomme, moins on gagne.

Les enfants sont-ils particulièrement vulnérables?

Oui, car le sucre joue un rôle bien plus important dans leur corps que pour les adultes.

En 1967, la Confédération signe la Déclaration de Milan. Mais on constate que cela ne suffit pas à faire diminuer la consommation d'enfants.

Selon une enquête de l'Alliance des organisations de consommateurs, 94%



Cela démontre l'impuissance des sucres et autres snacks dans notre quotidien. VESTINE/CATIN/ALAMY

Cela peut pourtant des années que la population suisse réclame ça.

Il est difficile de renoncer au sucre, car nous en sommes devenus accros. C'est pourquoi il faut faire des efforts à plusieurs niveaux. Les boissons sucrées et les sucettes représentent des dommages importants pour la santé. Les études qui examinent les effets sur la santé de chaque éducatif sur la population sont rares. L'industrie manque aujourd'hui. L'idéal serait plutôt de se rebâtir à un goût plus doux.

Quels sont les principaux dangers liés au sucre dans la santé?

Une consommation excessive – en particulier de boissons sucrées – est liée à tout mal de santé, mais c'est bien plus large, le sucre s'attaque à tout notre organisme. Il a un effet négatif sur le système immunitaire. La dégradation de la qualité de vie et les coûts de soins engendrés par ces maladies sont énormes.

Vous dites que la surconsommation de sucre explique la hausse des coûts de santé...

Probablement: elle est impliquée dans une grande partie des maladies qui pèsent principalement sur notre système cardiovasculaire. Environ 80% des personnes en Suisse souffrent de maladies cardiaques, dont 70% sont liées au sucre ou au gras. Cela coûte à l'ordre de 80% des coûts de la santé. Nous sommes aussi pris au piège de cette habitude. Le corps humain a besoin d'un peu de sucre pour fonctionner. On n'en consomme pratiquement pas jusqu'à 150 ans.

Chacun connaît ce qu'il doit, non?

La condition de base pour une décision prise librement et conscientement est de connaître les risques. La population sait les effets du sucre et des indications claires sur les étiquettes. Mais il faut aussi être conscient que l'addiction au sucre est une maladie.

Vous voulez dire que le sucre agit comme une drogue sur l'organisme?

Oui, tout comme le tabac ou l'alcool. En cas de consommation régulière et d'arrêt brutal, des symptômes de manque peuvent apparaître. Les effets du sucre sont aujourd'hui totalement sous-estimés par les pouvoirs publics et les scientifiques, mais aussi par les industriels.

Le sucre est une substance qui agit comme une drogue. C'est une problématique.

Les industriels proposent de plus en plus de produits sans sucre, comme le

32

Les mesures proposées

- Abandonner le sucre et les édulcorants dans les aliments et boissons
- Limiter le sucre et abandonner les édulcorants dans les produits
- Interdire la publicité pour les produits à forte teneur en sucre et édulcorants
- Interdire les offres promotionnelles et les remises
- Prélever une taxe sur les boissons contenant sucre ou édulcorants.
- Ajouter un Nutri-Score sur tous les produits

Boissons énergisantes

QUI DEVRAIT ÉVITER D'EN CONSOMMER ?

ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES



ADDICTION | SUISSE

En Suisse, il doit être spécifié que **les enfants devraient s'abstenir de consommer de telles boissons.**

Les enfants réagissent plus fortement à la caféine que les adultes, en partie en raison de leur poids corporel inférieur. La caféine a un effet stimulant qui, chez les enfants, peut **nuire à l'attention** ou entraîner une **hyperactivité** ou des **troubles du sommeil**.

À court terme, la consommation de caféine risque d'avoir un impact négatif sur le sommeil et d'autres effets comme les **palpitations cardiaques** et l'**anxiété**. On connaît peu les effets de cette consommation élevée de caféine sur le long terme. Selon les recherches, elle pourrait être en cause dans des cas de **troubles du comportement** et de **l'humeur, d'attaques cardiaques**, des **dommages au foie**, sur des **insuffisances rénales**, des **troubles de la respiration** entre autres.

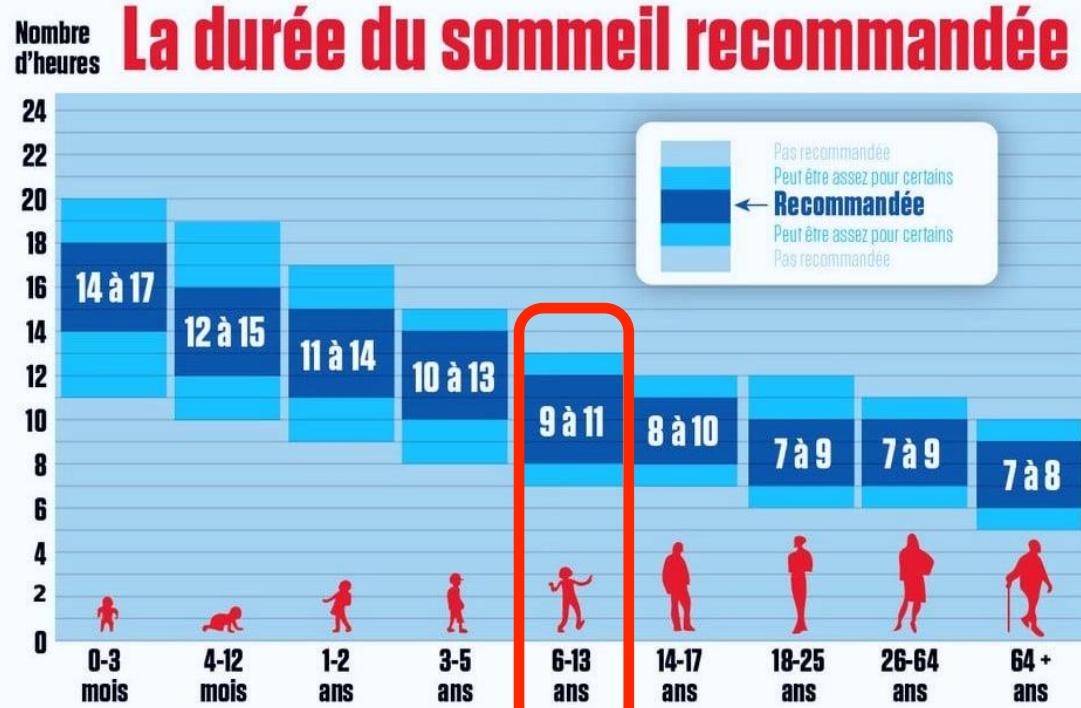
En plus de la caféine, la quantité de sucre contenue dans ces boissons peut favoriser la **prise de poids**, le **diabète** et les **caries**. Enfin, consommer des boissons énergisantes agit sur le système de récompense et pourrait affecter les comportements futurs des enfants et **favoriser le développement de conduites addictives**.

En bref : **informer les parents et leurs enfants des risques liés à la consommation de boissons énergisantes.**



Sommeil

Avant le coucher,
attention aux écrans
dont la lumière
bleue empêche de
bien s'endormir...



Activité physique

- Défoulement
- Construction du squelette
- Proprioception
- Système cardio-vasculaire
- Socialisation
- Ouverture



Informations officielles

Agenda, Memento, règlement interne

Agenda de l'élève : outil de communication entre l'école et la famille



7

8

Art. 4 Agenda, cahier de communication et cahiers

¹ L'agenda, le cahier de communication ainsi que les cahiers sont tenus proprement et sans inscriptions inadéquates.

² Les élèves prennent leur agenda ou leur cahier de communication pour tous les cours et le présentent selon les directives posées par les enseignants.

Responsabilités de l'élève

L'élève apporte chaque jour son agenda à l'école. Elle ou il y inscrit ses devoirs et en prend soin. Dès qu'une communication y est notée, l'élève présente son agenda à l'enseignante ou à l'enseignant concerné et à ses parents. En fin de semaine, l'élève présente son agenda à ses parents pour que ces derniers puissent le signer.

Agenda de l'élève : outil de communication entre l'école et la famille

CONTACTS DE L'ÉCOLE

Enseignante, enseignant	Coordonnées/disponibilités

BIEN ÊTRE – BIEN VIVRE

Des questions ? Des soucis ? À qui m'adresser ?
Où trouver de l'information ? Il faut en parler !

À l'école

- Enseignantes, enseignants, voir coordonnées page 2
- Médiatrice, médiateur
- Infirmière, infirmier
- Autres

Psychologue, psychomotricienne, psychomotricien, logopédiste (PPL)
Secrétariat régional

INFORMATIONS DE L'ÉCOLE
INFORMATIONS DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE

QR circulaire dentiste

demande d'entretien

COMMUNICATIONS DES PARENTS

demande d'entretien

Signature d'un des parents
(ou de sa représentante ou son représentant)

Responsabilités des parents

Les parents vérifient régulièrement si une nouvelle communication est inscrite. Chaque semaine, par leur signature, ils attestent avoir pris connaissance des devoirs, des communications de l'école et des résultats de l'évaluation. Avec leur enfant, ils peuvent reporter s'ils le souhaitent les résultats des évaluations dans les tableaux de relevé des résultats aux pages 125 à 127. Aux pages hebdomadaires, ils communiquent les informations opportunes concernant leur enfant.



Circulaires aux parents

Etablissement primaire de Moudon, Lucens et environs

Dernières actualités de l'établissement

Dernières actualités des sites moudonnois

Dernières actualités du site lucenois

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Agenda

Imprimer

Agenda de l'élève : outil de communication entre l'école et la famille

Semaine N° 1	du _____ au _____
Lundi	• _____ • _____ • _____
Mardi	• _____ • _____ • _____
Mercredi	• _____ • _____ • _____ • _____
Jeudi	• _____ • _____ • _____ • _____
Vendredi	• _____ • _____ • _____ • _____ • _____

TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Français:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Mathématiques:	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Allemand:	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Anglais:	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Sciences de la nature :	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Géographie-Citoyenneté :	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Histoire-Éthique et cultures religieuses :	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Arts visuels:	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Musique:	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Activités créatives et manuelles:	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>

ÉLÉMENTS DE TRAVAUX ASSIMILÉS

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Art. 59 Devoirs (LEO art. 73)

- 1 Les devoirs donnés par les enseignants respectent les critères suivants :
 - a) ils sont préparés en classe ;
 - b) ils peuvent être effectués sans aide par les élèves ;
 - c) ils incitent à l'autonomie et à la responsabilisation ;
 - d) ils servent à consolider des apprentissages effectués en classe ;
 - e) ils sont vérifiés régulièrement par les enseignants.

Années et cycles concernés	Nombre de périodes d'enseignement hebdomadaire	Nombre minimum de travaux significatifs au premier semestre	Nombre de travaux significatifs par année
5^e à 8^e années (deuxième cycle primaire)	1 à 2 périodes 3 à 4 périodes 5 périodes et plus	1 TS 2 TS 3 TS	3 à 6 TS 5 à 9 TS 7 à 11 TS

TRAVAUX SIGNIFICATIFS : RELEVÉ DES RÉSULTATS

année scolaire 20 ____ - 20 ____

Ce relevé peut être complété par le corps enseignant ou laissé à la libre utilisation de l'élève ou de ses parents. À noter que c'est le registre informatisé des enseignantes et enseignants qui fait référence en cas de litige.

Disciplines

Français	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mathématiques	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Allemand	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Anglais	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sciences de la nature	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Géographie-Citoyenneté	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Histoire-Éthique et cultures religieuses	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arts visuels	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Musique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Activités créatives et manuelles	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Éducation physique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La moyenne de chaque discipline se calcule tout au long de l'année, au demi-point, sur la base des notes obtenues aux épreuves significatives réalisées en classe. La note 4 correspond au seuil de suffisance. La note la plus haute est 6, la note la plus basse est 1.

Le Cadre général d'évaluation décrit les conditions de promotion et d'orientation. Cette directive peut être consultée sur le site www.vd.ch/scolarite > rubrique Évaluation et Epreuves cantonales de référence (ECR).

Langue et culture d'origine

Se référer au document remis dans le cadre du cours ou aux communications page 94.

Prénom: _____
Nom: _____

Fin de l'année scolaire T et BP	Fin de l'année scolaire BP	Fin de l'année scolaire T et BP
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

En fin de BP, la décision d'orientation dans les voies et les niveaux se base sur les moyennes annuelles finales selon les critères définis ci-après.

Accès à la voie préprogrammée

Total général des disciplines (groupe principal)	44,5 pts
Total FRA + MAT + ALL (groupe restreint)	15 pts

Accès initial au niveau 2 par discipline de la voie générale

Français ¹	4,5
Allemand ¹	4,5
Mathématiques ¹	4,5

Total FRA + MAT + ALL (groupe principal)	Total FRA + MAT + ALL (groupe restreint)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

¹ Les moyennes sont arrondies au demi-point. Par exemple: 4,2 → 4 / 4,25 → 4,5 / 4,7 → 4,5 / 4,75 → 5

² En fin de BP, les résultats obtenus avant l'ECR sont calculés à la décimale.

³ En fin de BP, pour le français, les mathématiques et l'allemand, la moyenne annuelle finale est déterminée par la note de l'ECR (la hauteur de 30%) et par la moyenne annuelle décimale (la hauteur de 70%).

Congés Joker

À partir de la rentrée scolaire d'août 2024, les familles peuvent utiliser le congé joker. Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire ;
- maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;
- s'annonce par écrit directement à la maîtresse ou au maître de classe ;
- annoncé au moins 2 jours à l'avance ;
- Les congés joker ne sont pas possibles :
 - le premier jour d'école de l'année scolaire ;
 - lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc. ;
 - les jours des épreuves cantonales de référence;
 - les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;
- Il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire ;
- L'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance. Sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé.

Comme pour tout type d'absence, les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant rattrape le travail manqué.
Chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à ce rattrapage.

Pas de congé JOKER possible lors de :

Matinée du partage: 6 octobre

JOM: 13 novembre

ECR: 28-29-30 avril

Moudon tout le mois de juin en raison
des soirées scolaires

Memento de l'année scolaire

Demandes de congé*

Congés JOKER, depuis août 2024, en les annonçant au moins 2 jours en avance, il est possible de prendre six demi-journées de congé Joker sans en indiquer le motif. Il est possible d'en cumuler 2 pour en faire un jour complet, ou de prendre le vendredi après-midi et le lundi matin, par exemple. Ces congés ne peuvent pas être pris le jour de la rentrée, lors des sorties pédagogiques (courses, camps, ...), lors des ECR, avant ou après un congé individuel accordé. Tous les détails sont disponibles dans l'agenda ou cahier de communication des enfants et ici...

Dans tous les cas, les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant rattrape le travail manqué.



Etablissement primaire de
Moudon - Lucens et environs
Avenue du Fey 40
Case postale 45
1510 Moudon
Tél. : 021 557 03 44
ep.moudon-lucens@vd.ch



Annonce d'absence*

Règlement d'application de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) du 7 juin 2011

Art. 99 – ²Un certificat médical est exigé en cas d'absence pour maladie ou accident **excédant une semaine ou en cas d'absences répétées**. En cas de doute sur le bien-fondé d'un certificat médical, le directeur peut demander au médecin cantonal une vérification auprès du médecin signataire dudit certificat.

³Les enseignants signalent les absences non justifiées et les arrivées tardives des élèves à leurs parents puis, en cas de récidive, au directeur, qui transmet au préfet le rapport des absences non justifiées et des arrivées tardives, qu'elles soient imputables ou non aux parents.

Memento de l'année scolaire

www.epmle.ch

Matériel scolaire confié, perdu, endommagé, rachat*

De la part du maître de classe, vous recevrez prochainement la liste de l'équipement scolaire que l'école confie à votre enfant et qui est emporté à la maison pour la réalisation des devoirs notamment. Merci de prendre note que le matériel perdu ou endommagé devra être remplacé à vos frais soit dans le commerce, soit auprès de l'enseignant ou du secrétariat.

Leçons de sport*

Dans le même esprit d'hygiène, au minimum dès le cycle 2, les élèves changent de vêtements pour les leçons d'éducation physique.

Règlement interne d'établissement*

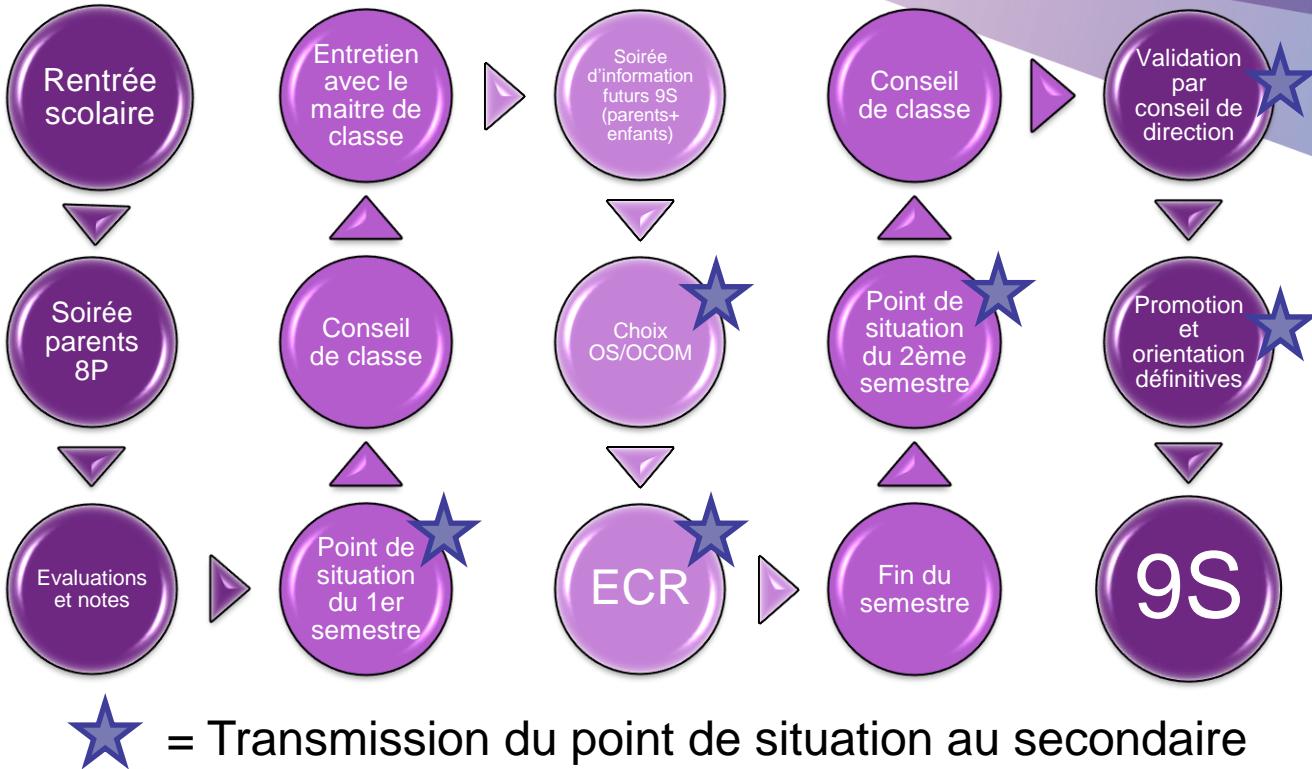
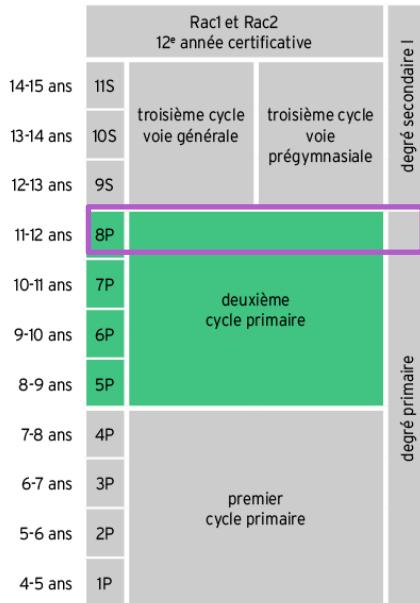
Un règlement interne est en vigueur dans notre établissement. Il est lu à chaque début d'année scolaire par le maître de classe, signé par les parents et collé dans l'agenda. Il a été mis à jour pour cette rentrée 2025.



Procédures de promotion et d'orientation

Le parcours de la 8^{ème}

Planning de la 8P



ECR

Les ECR comptent pour 30% dans la moyenne annuelle:

L'ECR de français aura lieu le mardi 28 avril 2026

L'ECR de maths aura lieu le mercredi 29 avril 2026

L'ECR d'allemand aura lieu le jeudi 30 avril 2026

Pour les langues, il y aura de la compréhension et de l'expression écrites et pour l'allemand, de la compréhension orale.

Pour les maths, une partie technique sans calculatrice (opérations, mesures d'angles, fractions, construction, ...) et une partie problèmes avec calculatrice.

Nouveauté 2026: des livrets seront dictés dans la première partie.

Durée : 90 min, reprend tout ce qui a été vu depuis la 3P, si les élèves ont travaillé de manière régulière, tout va bien se passer.

Afin d'être prêts, des ECR à blanc sont passées dans les 3 disciplines. La forme des ECR n'est donc pas une surprise pour les élèves.

Promotion

Groupe restreint
FRA-MAT-ALL
12 pts

Groupe principal
toutes les disciplines
40 pts

Cas limite: max 1 pt d'insuffisance par groupe.

Décision de promotion ou redoublement par le Conseil de Classe puis le Conseil de Direction

Orientation

Voie générale (VG)

Groupe restreint
FRA-MAT-ALL

Niveau 1
4 ou moins

Choix d'une option
compétence orientée
métier (OCOM)

Voie prégymnasiale (VP)

Groupe restreint
FRA-MAT-ALL
15 pts et plus

Groupe principal
(toutes les disciplines)
46.5 pts et plus

Choix d'une option spécifique (OS)

Latin

Maths-
physique

Italien

Economie

Des questions?



Merci pour votre écoute et
l'empilage des chaises par 10!



Moment d'échange avec les enseignants

Bon retour chez vous et
bonne dernière année primaire à vos enfants!